CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2020/32

adopté à l'unanimité des membres ayant pris part au vote (13)

le 08/12/2020

Objet : avis concernant le plan de gestion 2021-2032 de la Réserve Naturelle Régionale géologique de Pontlevoy

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu les articles L. 332-1 et suivants, R. 332-43 et suivants du Code de l'Environnement ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu le projet de plan de gestion et sa présentation synthétique envoyés avant le vote à l'ensemble des membres ;
- Vu les votes écrits des membres et les remarques associées ;

Le CSRPN souligne la quantité et la qualité du travail qui ont présidé à l'élaboration de ce plan de gestion. Il abonde dans le sens de la nécessaire amélioration des connaissances, appréciant particulièrement que soient proposées des études sur les mammifères (le site étant propice aux chiroptères), la fonge et les sols.

Il émet un avis favorable sur le plan de gestion 2021-2032

Le Président du CSRPN,

Philippe MAUBERT